POLICE

Trottinettes et scooters électriques

Connaître les règles et respecter les limites



14+

Age minimal
14 ans, transport de personnes à partir de 16 ans.

Permis de conduire
Catégorie M (14 à 16 ans), plus nécessaire à partir de 16 ans.

Passager/ère
Interdit sur trottinette élec. Sur scooter élec., uniquement avec 2e siège.

Lumière
Egalement obligatoire de jour.

Téléphone portable
Mains sur le guidon, pas sur le natel!

Casque de cyclisme
Recommandé.

Modifications
Interdites et passibles d'une dénonciation.

MAX.

Vitesse
Trottinettes élec.: 20 km/h max.
Scooters élec.: 25 km/h max.

Circulation
Interdite sur le trottoir. Emprunter la bande ou la piste cyclable là où elle existe.

Police cantonale bernoise
police.be.ch/vehicules-electriques

Source de l'image: générée par IA avec ChatGPT
100012777 | 2026.11